

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

Adopté

N° CE87

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel, rapporteure et M. Bolo, rapporteur

ARTICLE 6

À la dernière phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« ceux-ci »,

les mots :

« ces frais ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.